

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le dix neuf février, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Madame Perrine FORZY, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le 8 février 2020.

Etaient présents : Perrine FORZY, Francis LORIOT, Béatrice BLASZCZYK, Laurent LEMETAIS, Christian HOMMAND, Benoît MORELLET, Alexandre QUILLET, Catherine TRAINA

Etaient absents : Agathe FORTIN, Christophe VOILLARD

Secrétaire de séance : Alexandre Quillet

Membres en exercice : 10

Aucun pouvoir n'a été donné

L'ordre du jour est étudié comme suit :

1. Approbation du procès-verbal du 5 novembre 2019

Le procès-verbal du 5 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du compte administratif 2019

Perrine FORZY informe le conseil que la Commission des Finances composée d'elle-même, d'Alexandre QUILLET, Francis LORIOT, Christian HOMMAND, s'est réunie le 15 février 2020 pour étudier les Comptes à partir du Grand Livre.

Madame le Maire présente le détail du compte administratif qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses	128 996.76 €
Recettes	193 008.18 €
Excédent	64 011.42 €

Section d'investissement :

Dépenses	59 137.69 €
Recettes	47 360.25 €
Déficit	11 777.44 €
Dépenses Reste à Réaliser	9 000.00 €
Déficit avec Reste à Réaliser	20 777.44 €

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alexandre QUILLET, membre de la Commission des Finances, approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif de l'année 2019 présenté par Perrine FORZY, ordonnatrice de la Commune.

3. Approbation du Compte de Gestion du Receveur

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle ne dispose pas à ce jour du compte de gestion de Mme Tarpent , receveur.

4. Affectation du résultat du compte administratif 2019

Reporté après les élections car le Conseil estime qu'il est symboliquement important que le budget 2020 soit délibéré par la prochaine équipe municipale.

4. Vote du budget prévisionnel 2020 et subventions et participation afférentes

Reporté après les élections.

5. Annule et remplace : Avis sur le plan d'épandage de la SAS les Grand Chênes

Madame le Maire expose qu'il y a lieu d'annuler la délibération en date du 5 novembre dernier et de délibérer en son absence au motif d'un risque d'illégalité.

Madame le Maire étant sortie, le conseil, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité des membres présents un avis favorable au plan d'épandage sur les terres agricoles de la SCEA Forzy d'une partie du digesta du méthaniseur de la société « Les Grands chênes » prévu d'être installé sur le territoire de la commune historique d'Ecos.

Etat des travaux :

Travaux route des Thilliers : L'entreprise TPN doit encore à la Commune la pose de panneaux de signalisation d'un passage piéton et de rétrécissement de la chaussée.

Défense incendie :

Madame le Maire informe que du fait d'un accord entre les services de l'Etat et du Conseil Départemental les travaux de défenses incendie pourront être subventionnés à hauteur de 70 %, sachant que le Conseil Départemental offre, en plus, les poches à eau. Ces aides exceptionnelles, jointes à la pression suffisante depuis que la Commune est desservie par le château d'eau d'Harquency, permettent désormais à la Commune de se mettre en conformité.

Questions diverses :

Relations avec Saint Louis Sucre :

Madame le Maire expose les péripéties de la fin janvier suite à la décision de l'usine de dévier, sans avis municipal, le trafic des poids lourds la desservant par la route communale de Provemont et le chemin rural de Fissancourt.

Madame le Maire, en accord avec les adjoints, a établi une convention pour assurer la Commune que le chemin sera remis en état à l'issue de la campagne betteravière.

Les membres du Conseil sont d'avis que ce chemin de Fissancourt doit absolument retrouver son usage d'origine d'accès en mobilité douce au bourg d'Etrépagny, et qu'il convient que l'usine Saint Louis Sucre prenne les mesures nécessaires pour en sécuriser les abords le long de son établissement. Ils chargent Madame le Maire de poursuivre les démarches entamées en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15